

# Voici comment la citoyenneté sera enseignée dans les écoles catholiques

■ L'éducation à la philosophie et la citoyenneté ne fera pas l'objet d'un cours en tant que tel, mais plutôt d'une approche transversale.

L'actualité a parfois le don des clins d'œil. Ce mercredi après-midi, à l'heure où des dizaines d'enseignants se retrouvaient devant le cabinet de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) pour se plaindre de la difficile mise sur pied du cours de citoyenneté dans l'enseignement officiel (voir ci-contre), l'enseignement catholique dévoilait à "La Libre" la manière dont il enseignerait la citoyenneté sans toucher ni à sa grille horaire ni au statut de ses enseignants.

Pour rappel, dès septembre, et un an après les écoles primaires, les écoles secondaires de l'enseignement officiel et du réseau libre non confessionnel organiseront pour la première fois un cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Ce cours, donné à raison d'une ou de deux heures par semaine si les parents en font le choix, remplacera une ou deux heures des cours de religion et de morale.

Dans l'enseignement catholique, il n'en est rien. Les cours de religion catholique seront maintenus. Le réseau a fait le choix d'enseigner la citoyenneté de manière transversale dans l'ensemble des cours.

Concrètement, pour répondre aux exigences du référentiel de citoyenneté édicté par la Communauté française, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), a passé en revue l'ensemble de ses programmes pour vérifier que les cours existants répondaient aux exi-

gences de l'éducation à la citoyenneté. Il a conclu que, moyennant quelques modifications, c'était le cas.

A titre d'exemple, le référentiel qui définit les compétences à acquérir en matière de citoyenneté demande que l'élève apprenne à construire "une pensée autonome et critique". Le Segec a du coup listé dans l'ensemble de ses cours les approches qui permettent de répondre à un tel impératif. C'est le cas en étude du milieu, où la critique de documents est enseignée. C'est le cas en religion, où le questionnement philosophique est pratiqué. C'est encore le cas en sciences avec l'élaboration de raisonnements scientifiques, ou en français avec la rédaction de textes argumentatifs.

## Pas de travail supplémentaire

Précisant et formalisant ces approches dans la rédaction de programmes d'éducation à la citoyenneté, le Segec souligne que la citoyenneté peut s'apprendre et se vivre indépendamment d'un cours en tant que tel. Il se félicite également de pouvoir compter sur un cours de religion, qu'il considère comme étant un appui certain pour enseigner la citoyenneté et considérer l'élève dans sa globalité.

De son côté, la responsable de la rédaction de ces programmes, Pascale Prignon, se réjouit du fait qu'ils favoriseront l'interdisciplinarité. Elle évoque, à titre d'exem-

ple, les jonctions possibles entre les cours de religion et de sciences pour envisager la bioéthique.

"Ces programmes de citoyenneté n'imposeront donc pas un travail supplémentaire aux enseignants, plutôt une attention particulière pour mettre en exergue une éducation qu'ils offrent déjà à travers leurs cours", conclut Eric Daubie, secrétaire général de l'enseignement secondaire au Segec.

BdO

**Au contraire de l'officiel, l'enseignement catholique préserve dans sa grille horaire les deux heures de cours de religion.**

## Budgets

### Les moyens pour le Pacte sont précisés

**Manifestation.** Ce mercredi, plus d'une centaine d'enseignants ont manifesté devant le cabinet de la ministre Schyns. "Non aux décrets non concertés", ont-ils clamé en référence au Pacte d'excellence et à l'introduction du cours de citoyenneté.

**Accord.** Le même jour, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le cadre budgétaire pluriannuel qui

sera nécessaire à la mise en œuvre du Pacte. Cette mise en œuvre se fera selon un "phasage précis, cohérent et progressif", a expliqué le gouvernement. Pour ce faire, il consentira à une série d'investissements considérables. Ces investissements débiteront dès cette année par une mobilisation de 37 millions d'euros complémentaires. L'effort sera porté à 83 millions en 2018, 135 en 2019 pour monter jusqu'à 250 millions d'euros en 2025. Les effets retour attendus (réduction du redoublement, rationalisation des options,...) permettront ensuite de ramener l'effort à 73 millions en 2033.